

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
29 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le cinq avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
13 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Procurations : 6
- Absent : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON, M. MILES.**

**AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme GUYADER à Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. COLIN, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, M. DAHIREL à M. RUBIANO, Mme MADELENAT à Mme CELO.**

**ETAIT ABSENT : M. KERYHUEL, M. SUPPLY.**

Mme Régine LE NORMAND-BERNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

## N° 2023 – 19 - ACQUISITION DE LA MAISON SISE 9 RUE BEG TAL MEN

Le PLU en cours de révision dont l'enquête publique est désormais close, a retenu un certain nombre de parcelles en emplacement réservé.

Les parcelles AN0884 et AN0885 sont référencées en emplacement réservé N°16A : « Ilot Charles de Gaulle, espaces publics et logements mixtes ».

D'une surface totale de 1 102 m<sup>2</sup>, le bien est composé d'un bâtiment d'habitation d'environ 200 m<sup>2</sup> habitable et d'un garage d'environ 55 m<sup>2</sup> ainsi que d'un grand jardin.

Cet ensemble immobilier est aujourd'hui en vente et en amont de la validation du PLU qui devrait intervenir à l'été 2023, il semble important d'acquérir ce lot afin de ne pas compromettre des projets d'aménagement à long terme sur l'avenue Charles de Gaulle intégrant la valorisation de l'ancienne gare routière, l'aménagement d'une place du souvenir permettant le déplacement du monument aux morts à un endroit plus adapté que l'actuel parking devant le cimetière.

Après estimation par le service des domaines, une négociation amiable a été menée avec les propriétaires par Me GENEVISSE-HENAFF, dûment mandatée par la Commune. Un accord avec les vendeurs a été trouvé moyennant le prix de 1 100 000 € net vendeur auquel s'ajoutera le montant des frais afférents.

Vu l'avis des Domaines en date du 04 janvier 2023 estimant l'immeuble pour un montant de 1 150 000 € avec une marge d'appréciation de 15%,

Vu l'avis du bureau municipal du 15 mars 2023,

Vu l'avis de la commission des finances du 27 mars 2023,

Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
Reçu en préfecture le 11/04/2023  
Affiché le  
ID : 056-215601071-20230406-DEL19\_05\_04\_23-DE

**Il est proposé au conseil municipal :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à acquérir le bien en objet au nom de la Commune et de signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

**Le conseil, après en avoir délibéré, ADOPTE par 24 voix POUR, et 3 CONTRE (Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON).**

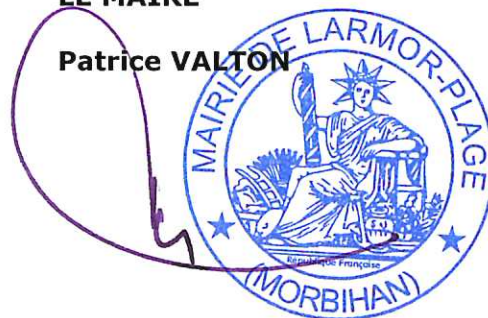
LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme**

**LARMOR-PLAGE, le 6 avril 2023**

**LE MAIRE**

**Patrice VALTON**



Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
Reçu en préfecture le 11/04/2023  
Affiché le  
ID : 056-215601071-20230406-DEL19\_05\_04\_23-DE

